



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 11 1961

JN/SA COLLECTION



Distr.  
GENERALE  
A/C.5/906  
8 décembre 1961  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session  
CINQUIEME COMMISSION  
Point 54 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1962

Demandes de crédits révisées pour les chapitres 13, 14 et 16

Rapport du Secrétaire général

1. En 1960, le Secrétaire général a proposé d'ouvrir au titre du budget ordinaire un crédit supplémentaire de 5 millions de dollars pour les exercices 1961 et 1962, afin d'augmenter le volume de l'assistance technique fournie aux nouveaux Etats indépendants et aux pays devant accéder prochainement à l'indépendance. L'Assemblée générale a, par sa résolution 1527 (XV), approuvé le plan établi par le Secrétaire général (A/4585) et elle a ouvert des crédits supérieurs de 3,5 millions de dollars aux crédits initialement demandés aux chapitres 13, 14 et 16 du projet de budget pour 1961. Le Secrétaire général a augmenté à nouveau de 1,5 million de dollars (par rapport aux crédits initialement demandés pour 1961 aux chapitres 13, 14 et 16) les demandes de crédits formulées dans le projet de budget pour 1962, où il signalait à nouveau que, comme il l'avait initialement proposé, il comptait demander que les fonds qui n'auraient pas été dépensés en 1961 fussent réalloués en 1962, le crédit supplémentaire global pour les exercices 1961 et 1962 se trouvant ainsi maintenu à 5 millions de dollars.

2. Le Secrétaire général a présenté au Comité de l'assistance technique, au sujet des programmes d'assistance technique financés par le budget ordinaire, un rapport (E/TAC/112, du 9 novembre 1961) où il indiquait, notamment, le montant correspondant aux projets approuvés au 31 août 1961 par rapport au total des crédits ouverts pour 1961 et des demandes initiales de crédits pour 1962. Dans ce rapport, dont le

Comité de l'assistance technique a pris acte avec satisfaction le 1er décembre 1961, le Secrétaire général signalait que les projets approuvés au titre des programmes ordinaires pour 1961 et 1962 représentaient plus de 90 pour 100 du total des crédits ouverts pour 1961 aux chapitres 13, 14 et 16 et des crédits demandés pour 1962 à ces chapitres. Au 30 septembre 1961, les programmes approuvés représentaient 100 pour 100 du total des crédits ouverts et des crédits demandés, alors que le Secrétariat continuait de recevoir sans interruption de nouvelles demandes.

3. Si l'on examine le volume global du programme approuvé pour 1961 et 1962 compte tenu du fait qu'inévitablement les demandes des gouvernements ne parviennent pas toujours à temps pour que les dépenses correspondantes puissent être engagées au cours de la première année d'exécution du programme supplémentaire, les réallocations demandées, qui sont indiquées ci-après, paraissent amplement justifiées :

	Crédit ouvert pour <u>1961</u> (dollars)	Solde non engagé du crédit ouvert pour 1961 (dollars)	Demande de crédit initiale pour 1962 (dollars)	Demande de crédit révisée pour 1962 (dollars)
13. Développement économique	1 970 000	845 000	1 110 000	2 135 000
14. Activités sociales	1 960 000	585 000	1 520 000	2 105 000
16. Administration publique				
I. Services consultatifs, formation et recherche	1 000 000	475 000	620 000	1 095 000
II. Personnel d'exécution, de direction et d'administration (OPEX)	<u>850 000</u>	<u>500 000</u>	<u>530 000</u>	<u>850 000</u>
	<u>5 780 000</u>	<u>2 405 000</u>	<u>3 780 000</u>	<u>6 185 000</u>

4. Il y a lieu de noter que sur le montant estimatif du solde non engagé du crédit ouvert pour 1961 au titre de l'OPEX, 180 000 dollars ont été reportés au chapitre 13 dans les demandes de crédits révisées pour 1962. Cette décision a été prise conformément à la proposition que le Secrétaire général avait faite lors de la quinzième session de l'Assemblée générale (A/4585) en vue d'assurer la souplesse nécessaire dans la répartition des nouvelles ressources. Le Comité consultatif pour

les questions administratives et budgétaires a pris note du caractère provisoire de la répartition initiale du crédit supplémentaire (A/4814). Les fonds affectés au programme OPEX ont été maintenus à 850 000 dollars, niveau que le Secrétaire général jugeait souhaitable pour poursuivre l'exécution du programme conformément aux dispositions de la résolution 1530 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1960.

5. Dans un rapport distinct sur le budget additionnel pour 1961 (A/4870/Add.1), le Secrétaire général propose d'annuler les soldes non utilisés, indiqués plus haut au paragraphe 3, des crédits ouverts aux chapitres 13, 14 et 16. La mesure proposée dans le présent rapport sera donc sans effet sur les contributions des Etats Membres pour 1962.

-----